

Communiqué de presse

Travaux de pose d'une passerelle piétons au PK 1 au niveau de l'autoroute Casablanca-Berrechid

Rabat, le 22 novembre 2019 : La Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) informe les clients-usagers de l'autoroute **Casablanca – Berrechid** que les travaux de **pose d'une passerelle piétons, au niveau du PK 1 entre l'échangeur Sidi-Maarouf et l'échangeur Ville Verte de Bouskoura**, auront lieu du **samedi 23 novembre 2019 à 22h00 jusqu'à 6h00 du matin du dimanche 24 novembre 2019**.

Par conséquent, **la circulation sera suspendue provisoirement dans le sens Berrechid – Casablanca et perturbée dans le sens Casablanca-Berrechid**.

Les itinéraires alternatifs sont définis comme suit ;

- Les clients-usagers empruntant l'autoroute en **provenance de Berrechid et à destination de Casablanca** sont priés de quitter l'autoroute au niveau de **l'échangeur Ville Verte** et d'emprunter **la Route Provinciale 3011** à destination de Casablanca.
- Les clients-usagers empruntant l'autoroute en **provenance de Berrechid et à destination de Rabat** sont priés de quitter l'autoroute au niveau de **l'échangeur Ville Verte** et d'emprunter la voirie de la ville verte, puis de rejoindre l'autoroute de contournement de Casablanca au niveau de l'échangeur « Ain Chock » (échangeur sur l'aire de service de l'autoroute de contournement de Casablanca).

La Société Nationale des Autoroutes du Maroc a procédé à l'installation de panneaux de signalisation aux endroits appropriés pour faciliter la circulation et s'excuse de la gêne occasionnée par ces travaux visant à renforcer davantage la sécurité autoroutière.

Pour plus d'information, prière de :

- contacter le centre d'appel au n°5050,
- Consulter l'appli **ADM Traffic** pour s'enquérir de l'état du trafic en instantané,
- voir les liens en bas de page.

À propos d'ADM :

Le réseau autoroutier géré par ADM comprend **1 800 kilomètres d'autoroutes**. Il est emprunté quotidiennement par **plus de 400 000 véhicules** et capte **un quart de la circulation totale du pays**.